



Doc. 13460
02 octobre 2014

La réinstallation des réfugiés: promouvoir une plus grande solidarité

Amendement¹ n° 5

déposé par la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées

Dans le projet de résolution, au paragraphe 13.1, supprimer les mots suivants:

«la protection internationale de 30 000 Syriens avant la fin de l'année 2014, ainsi que».

Note explicative

Cet amendement actualise les chiffres.

1. 2014 - Commission permanente de novembre

